



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>27</b>
<b>Convocations :</b>	<b>11 JUIN 2025</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Luce PANE
- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Evelyne DENOYELLE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Pouvoir à M. Laurent CASSARD
- Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/76

**OBJET :** Versement de subventions aux écoles – projets pédagogiques avec nuitées 2024/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L2121-29,

Vu la délibération n°2024-131 du 17 octobre 2024 autorisant le versement d’une avance de subvention contribuant au financement des projets pédagogiques scolaires.

Considérant :

- Que la Ville souhaite encourager les initiatives des enseignants visant à améliorer l’ouverture et l’enrichissement des apprentissages,
- Que les écoles maternelles et élémentaires organisent des projets pédagogiques comprenant des séjours avec nuitées,
- Que la Ville souhaite limiter la participation des familles pour les séjours avec nuitées,
- Qu’une avance correspondant approximativement à 75% du montant de la subvention a déjà été versée, afin de permettre aux écoles de disposer de la trésorerie suffisante pour le financement des projets avec nuitées,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement du solde des subventions accordées aux projets pédagogiques comprenant des séjours avec nuitées, portés par les enseignants des écoles sottevillaises.

Coopérative de l’école élémentaire Ferdinand Buisson.....	1 500,00 €
Coopérative de l’école élémentaire Jean Jaurès .....	1 425,00 €
Coopérative de l’école élémentaire Franklin-Raspail .....	950,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE